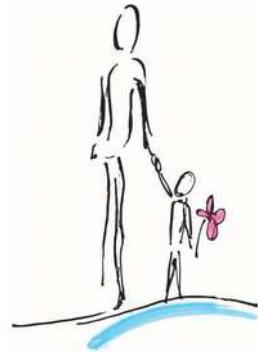




ECOLE ELISE BISSCHOP

ECOLE MONTESSORI YONNE

POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS QUI VEULENT CHANGER LE MONDE



ASSOCIATION E.L.I.S.E
POUR ÉCOLE ÉLISE BISSCHOP
30 RUE DE GOUAIX
89530 ST BRIS LE VINEUX

Réservé à l'école		
Inscription	acceptée	refusée
Mensualité	Frais inscription	
Chèque caution	Assurance	
Décharges	Feuille Ressources	
Fiche Sanitaire	Avis impôts	

Année 2018-2019

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

COMPOSITION DE LA FAMILLE

PÈRE : DÉTIENT L'AUTORITÉ PARENTALE OUI NON

NOM ET PRÉNOM :

PROFESSION :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

PORTABLE :

MAIL :

MÈRE : DÉTIENT L'AUTORITÉ PARENTALE OUI NON

NOM ET PRÉNOM :

PROFESSION :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

PORTABLE :

MAIL :

SITUATION DE FAMILLE : MARIÉS DIVORCÉS CÉLIBATAIRES AUTRES

FRÈRES ET SŒURS AVEC LEUR DATE DE NAISSANCE :

CHARTE PÉDAGOGIQUE

Inscrire son enfant dans une école proposant une pédagogie alternative est un choix qui doit être réfléchi et fait en toute connaissance de cause. Pour que l'enfant puisse pleinement tirer profit de cette pédagogie, ce choix éducatif doit s'inscrire dans la durée.

Ainsi, la vocation de la charte est :

- ✓ de favoriser la réussite du projet individualisé de chaque enfant,
- ✓ de limiter les incompréhensions entre les parents et l'équipe pédagogique pour la sérénité du travail avec l'enfant,
- ✓ de maintenir une cohésion au sein de l'équipe pédagogique.

Inscrire son enfant à l'École Élise Bisschop implique pour les parents qu'ils adhèrent pleinement au contenu de la présente charte, c'est à dire aux valeurs défendues, mais aussi aux principes pédagogiques, organisationnels, etc... présentés dans le projet pédagogique.

Nous mettons en place une **période d'essai** afin que parents et membres de l'équipe pédagogique puissent se sentir libres d'arrêter le contrat au bout d'un mois, et ce pour le bien de l'enfant. Nous n'encaisserons pas le chèque de caution à l'issue de cette période si la famille décide de quitter l'école.

Pour cette rentrée 2018, nous souhaitons que les parents participent activement à la vie de l'école, notamment dans les domaines suivants :

- participation assidue aux conférences établies en début d'année (3 par an)
- nous allons mettre en place des commissions pour les parents (à définir en Juin).

L'intégration d'un membre dans l'équipe pédagogique de l'école nécessite également que celui-ci adhère sans réserve au contenu de cette charte.

Cette charte est susceptible d'évoluer au gré du cheminement et des observations de l'équipe pédagogique.

I. Philosophie de l'école

I.1. L'enfant pris dans sa globalité: âme, corps et esprit

Dans sa vision de l'être humain, Maria Montessori rejoint Aristote: « Toute théorie qui suppose une séparation entre la vie physique de l'homme et sa vie spirituelle est artificielle [...] car l'homme est un . » Aider l'enfant, c'est donc aussi l'aider à prendre conscience de qui il est, de son rôle dans l'univers, du pourquoi de sa vie.

Nous avons pris le parti de faire de l'École Élise Bisschop une école Montessori d'inspiration chrétienne, ouverte à tous. En effet, la pédagogie Montessori propose une approche très concrète pour que les enfants développent cette dimension intérieure. Basée sur les références de la foi chrétienne, cette dimension spirituelle restera toutefois très respectueuse des convictions personnelles de chaque famille.

Pour l'enfant, les occasions de s'interroger sur le domaine du spirituel sont nombreuses et Jean Piaget avait constaté qu'un enfant de 7 ans croit presque instinctivement que tout dans l'univers répond à un but intelligent. L'objectif de l'École Élise Bisschop est que l'enfant puisse exprimer sa foi personnelle et développer sa spiritualité librement pendant le temps scolaire plutôt que de reléguer un aspect aussi fondamental de son être à la seule sphère familiale.

Nous souhaitons donc offrir à l'enfant une vision plurielle et la plus objective possible du monde (ex : théorie de l'évolution darwinienne, créationnisme, catastrophisme...) afin que l'enfant soit à même de faire ses propres choix. Parallèlement, nous souhaitons pouvoir répondre aux questions d'un enfant selon nos convictions personnelles (plurielles au sein de l'école) en nous engageant seulement nous-même par nos propos.

I.2. Parents et école, ensemble au service de l'enfant

L'École Élise Bisschop se veut au service des familles. Complémentaire de l'éducation donnée par les parents, elle reconnaît en eux les premiers éducateurs de l'enfant. Bien que l'école soit un univers propre à l'enfant, il nous semble important de l'ouvrir aux parents et de collaborer avec eux afin :

- de leur offrir la possibilité de mieux connaître l'environnement au sein duquel évolue leur enfant
- de permettre une continuité entre ce que vit l'enfant à l'école et ce qu'il vit à la maison

I.3. Faire entrer la nature dans le quotidien de l'école

Une distance se creuse petit à petit entre nos modes de vie modernes et la nature. Pourtant, tout être humain a « besoin de nature ». Implantée au cœur de la campagne icaunaise, l'École Élise Bisschop cherche à s'ancrer dans la réalité de la terre, des saisons, du cycle de la vie.

Elle désire susciter chez l'enfant l'émerveillement devant l'ordre et l'harmonie de la nature, ordre et harmonie à laquelle il participe en tant qu'être vivant. L'observation du monde vivant, l'exploitation d'un jardin potager, les sorties dans la nature sont autant d'occasions fournies pour faire grandir en l'enfant un sentiment de gratitude, un désir de recherche et une contemplation qui donnent une paix et une joie profondes.

En offrant aux enfants le loisir de s'imprégner des merveilles de la nature, d'apprendre à la connaître, l'École Élise Bisschop souhaite aussi semer en eux le désir de la protéger ici et maintenant et de devenir des citoyens responsables du monde de demain...

II. Principes et valeurs de l'école

II.1. S'épanouir dans le respect et la liberté

Lorsque l'enfant grandit dans un climat de liberté et de confiance, il peut alors développer, par sa propre expérience, sa créativité et son autonomie. La joie et le plaisir sont les plus puissants moteurs de l'apprentissage.

La relation entre adultes et enfants est basée sur le respect et la confiance réciproque : cette approche permet de vivre ensemble en dehors de tout rapport de pouvoir et dans le respect des besoins de chacun.

II.2. L'ouverture aux autres

L'ouverture permet l'expression de la diversité et l'enrichissement collectif en favorisant le développement de principes éthiques, du dialogue, du multiculturalisme et du sens civique.

II.3. L'entraide

Les groupes multi-âges permettent naturellement aux plus âgés d'aider les plus jeunes. Par ailleurs, l'absence de système de notation favorise la coopération entre enfants. Le groupe s'organise comme une petite société, et nous avons à cœur d'y faire régner une bonne ambiance : règlement pacifique des conflits, politesse et courtoisie, entraide font partie des apprentissages.

II.4. L'estime de soi

Nul besoin de note ou de récompense. Les élèves sont valorisés à travers leurs accomplissements, les efforts qu'ils y ont investi, leurs progrès et leur persévérance.

II.5. Le sens de l'effort

Chaque élève est encouragé, soutenu et aidé dans sa démarche et ses apprentissages en prenant le temps de souligner ses efforts.

Acceptation de la Charte de l'École Élise Bisschop par les responsables légaux et l'équipe pédagogique.

Signature des parents

Signature de l'équipe

PROJET PÉDAGOGIQUE

Choix d'outils pédagogiques mis au service de nos objectifs
Applications concrètes de la charte

I. Choix pédagogiques

I.1. La pédagogie Montessori

Nous souhaitons baser notre pédagogie sur les lois naturelles du développement de l'enfant, respectant ainsi ses besoins fondamentaux et sa psychologie. Nous avons fait le choix de la pédagogie Montessori qui permet à l'enfant de connaître la joie d'apprendre et d'explorer par son activité personnelle, de progresser vers l'autonomie et de développer sa concentration et sa conscience.

I.2. Le rôle de l'éducateur

L'adulte doit avoir pleinement confiance en l'enfant et en son désir de grandir et d'apprendre par lui-même. Son rôle est davantage d'aider le savoir à jaillir de l'enfant que de transmettre un savoir dont il serait seul détenteur.

L'adulte a aussi pour mission d'aider l'enfant dans ses interactions avec les autres en étant à son écoute et en lui proposant des outils concrets. Dans ce cadre, la communication non violente sera progressivement développée au sein de chaque classe. Si un enfant dérange, l'adulte met immédiatement fin à l'activité dérangeante et porte une attention particulière à l'enfant concerné.

I.3. Les activités complémentaires

I.3.a. Les initiations

Pour étancher la soif de découverte des enfants et leur offrir une ouverture culturelle, des initiations seront proposées aux enfants. Il s'agit de moments collectifs autour d'une activité donnée (art, bricolage, artisanat, activité corporelle, etc.....) ou d'un thème donné (découverte d'une région de France...).

Les activités et les thèmes des initiations sont organisés en fonction des intérêts des enfants et des besoins du groupe. Ils pourront être suggérés par les enfants eux-mêmes et pourront impliquer des intervenants extérieurs.

I.3.b. L'éveil à la nature

Afin d'observer la faune et la flore en milieu naturel et de pouvoir ainsi faire le lien avec le matériel présent dans la classe, les enfants seront régulièrement amenés à explorer l'espace extérieur de l'école.

Au cours de l'année, les enfants participeront à divers événements saisonniers (vendanges, moissons, cueillette de champignons...) et un jardin potager sera réalisé et entretenu par les enfants.

I.3.c. L'apprentissage de langues étrangères

L'apprentissage de l'Anglais sera proposé dès 3 ans, dans la continuité de la pédagogie Montessori : de façon ludique et concrète.

I.3.d. Les sorties

Les sorties extra-scolaires sont aussi un moyen d'exploration et d'apprentissage et viendront compléter ces différents moyens d'apprentissage (musée, monuments historiques, villages médiévaux...)

I.4. La vie spirituelle

Nous avons fait le choix de ne pas intégrer la catéchèse au temps scolaire afin de ne pas imposer aux enfants une vision spirituelle. Un coin de recueillement est aménagé dans chaque classe avec un soin particulier et permet à chaque enfant qui le souhaite de prendre du temps pour se ressourcer pendant la journée, seul, avec d'autres élèves ou même avec un éducateur s'il en fait la demande. Un temps de prière ou de partage collectif est proposé au sein de chaque classe au cours du regroupement de la matinée.

À la rentrée et en fin d'année, nous proposerons aux familles qui le souhaitent de partager

un temps de culte en commun à l'école. Nous souhaitons aussi que le sens des fêtes chrétiennes puisse être librement partagé avec les enfants au sein de l'école (Noël, Pâques...). Par ailleurs, nous accueillerons volontiers les parents d'autres cultures et croyances afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, les partager aussi avec les enfants. Ces interventions seront préparées avec l'équipe pédagogique et validées par elle.

II. L'école en pratique

II.1. Suivi du travail

Un point formel sur les apprentissages et le développement de l'enfant est proposé par l'éducateur sous forme orale en milieu et à la fin de chaque année scolaire. Un livret récapitulant le matériel présenté et les acquis est renseigné par les éducateurs et sert de support à cette rencontre avec les parents. Des entretiens plus informels peuvent venir compléter ce système sur demande des parents ou de l'éducateur ; ils auront lieu en dehors du temps scolaire.

Notre école propose un enseignement qui permet à l'enfant d'acquérir à terme les savoirs et savoir-faire décrits dans les programmes de l'Éducation Nationale et de valider en fin de scolarité les items du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

II.2. Ouverture de l'école aux parents

Dans le but de permettre aux parents de mieux connaître l'école et son fonctionnement, nous souhaitons offrir la possibilité à chacun de venir observer la classe, un parent à la fois, à partir du second trimestre, lorsque l'ambiance sera posée. De plus, des conférences et initiations à la pédagogie Montessori seront proposées au cours de l'année scolaire.

La participation des parents à la vie de l'école peut prendre diverses formes :

- Animation d'initiation : les parents qui souhaitent partager leur culture ou une de leurs passions avec les enfants peuvent faire une proposition d'initiation à l'équipe pédagogique.
- Accompagnement lors des sorties scolaires
- Participation à l'organisation d'événements ponctuels (marché de Noël, kermesse de fin d'année...)

III.3. Une journée type à l'École Élise Bisschop

Les enfants sont accueillis 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 8h45 à 16h15

Accueil

Les enfants et leurs parents sont accueillis individuellement et de façon personnalisée par l'éducateur entre 8h45 et 9h15 dans la classe 3-6 ans. Chez les 6-12 ans, le temps d'accueil sera plus court ; il se terminera à 9h00 et laissera place à un temps collectif.

Temps de travail

Selon Maria Montessori, les enfants doivent impérativement bénéficier d'un temps d'activité autonome et sans interruption d'au moins 2h30 chaque matin. Cette organisation permet le respect du rythme de travail, la possibilité du libre choix de l'activité et la concentration de l'enfant dans sa tâche. Des présentations de matériel, individuelles ou collectives, sont effectuées au cours de ce temps au moment approprié pour l'enfant.

À tout moment, les enfants peuvent satisfaire leurs besoins en complète autonomie : aller aux toilettes, s'alimenter, se désaltérer, se reposer, faire des exercices corporels... Ils auront à leur disposition de l'eau et des fruits secs ou frais ainsi que des légumes crus (carottes...) fournis par l'école.

Regroupement

En fin de matinée, un temps collectif est proposé, pendant lequel les enfants peuvent s'exprimer et partager leurs découvertes devant le groupe. Ce temps est propice également à

l'apprentissage de poésies ou chansons.

Déjeuner

La présence de tous les enfants durant la pause de midi (11h45 - 13h15) fait pleinement partie de la journée. En effet, le repas pris en commun est un temps fort de la pédagogie Montessori où les enfants mettent la table, se servent à manger et participent au rangement. Il s'agit d'un moment qui allie partage, plaisir d'être ensemble et apprentissages.

Les repas sont apportés par les parents dans une lunch box portant le nom de l'enfant.

Récréation

De la même façon, le temps de récréation qui suit le repas permet de développer la socialisation de l'enfant. La récréation aura lieu à l'extérieur ou sous abri et laissera place au jeu libre (dans le but de développer la créativité, l'esprit d'initiative, mais aussi de laisser la possibilité à des jeux collectifs d'émerger). Plusieurs adultes seront présents afin d'assurer la sécurité des enfants et surtout, d'accompagner les enfants dans leurs relations sociales. L'objectif étant qu'ils parviennent à gérer leurs conflits seuls, dans le respect de l'autre.

Temps de travail

À 13h30, le retour en classe commence par un temps calme (relaxation, lecture, sieste pour ceux qui en ressentent le besoin...) puis les activités reprennent comme le matin avec parfois des propositions de travail en atelier.

Fin de la journée

La journée de classe se termine par un temps de rangement de la classe par les élèves, suivi d'un dernier temps de regroupement.

Acceptation du Projet de l'École Elise Bisschop par les responsables légaux et l'équipe pédagogique.

Signature des parents

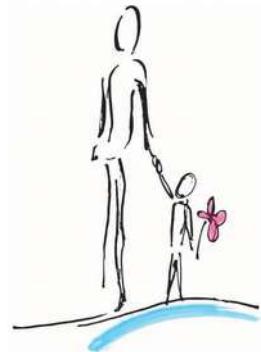
Signature de l'équipe



ECOLE ELISE BISSCHOP

ECOLE MONTESSORI YONNE

POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS QUI VEULENT CHANGER LE MONDE



Bulletin d'inscription :

Après avoir lu et accepté tous les termes de la charte et du projet pédagogique ci-joints, nous nous **engageons** à les respecter et à régler pour notre enfant :

l'écolage suivant : réparti sur une période de mois.

Écolage pour chaque mois :

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Fait à le

Signatures : Père Mère

Bulletin d'adhésion à l'association E.L.I.S.E : (Reconnue d'intérêt général)

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Tel :

Je recevrai par mail l'attestation fiscale et l'invitation à l'assemblée générale.

- Je désire être MEMBRE ACTIF (Sont membres actifs toutes les personnes qui en font la demande, ils participent activement à la vie de l'association et à ce titre disposent d'une voix lors des votes de l'assemblée générale) Je verse la somme de 30 €.
- Je désire être MEMBRE SYMPATHISANT (Sont membres sympathisants toutes les personnes qui en font la demande. Ils sont invités aux assemblées générales à titre consultatif et peuvent participer aux activités proposées par l'association) Je verse la somme de 30 €. Étudiants, stagiaires et demandeurs d'emploi : 10 €.
- Je désire faire un don et deviens MEMBRE BIENFAITEUR (Sont membres bienfaiteurs toutes les personnes faisant un don ou rendant service à l'association en raison de leur compétence et acceptant cette nomination par le CA. Ils sont invités aux assemblées générales à titre consultatif) Je verse la somme de : €.

Fait à le

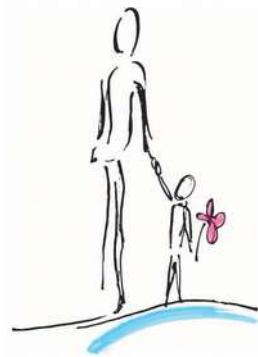
Signatures :



ECOLE ELISE BISSCHOP

ECOLE MONTESSORI YONNE

POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS QUI VEULENT CHANGER LE MONDE



DÉCHARGES ET AUTORISATIONS

Décharge en cas d'urgence médicale

Je soussigné(e) : _____, responsable légal de l'enfant : _____
autorise le personnel éducatif et le directeur, à prendre toutes les mesures spéciales tant médicales que chirurgicales, y compris l'hospitalisation de mon enfant, en cas d'urgence. Je décharge les éducateurs de toute responsabilité à cet égard.

Le directeur contactera le centre de secours (numéro de téléphone 15 ou 112 depuis un portable). Les parents seront contactés ensuite. C'est le médecin régulateur du SAMU qui décide du moyen de transport et du lieu d'hospitalisation.

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Fait à _____ le _____

Signatures : Père _____ Mère _____

Décharge de responsabilité

Je soussigné(e) : _____, responsable légal de l'enfant : _____
autorise les personnes suivantes à amener et venir chercher mon enfant aux heures de rentrée et de sortie habituelles de la classe et décharge l'équipe éducative de toute responsabilité.

Nom - Prénom - Lien avec l'enfant :
.....

Nom - Prénom - Lien avec l'enfant :
.....

Nom - Prénom - Lien avec l'enfant :
.....

Nom - Prénom - Lien avec l'enfant :
.....

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Fait à _____ le _____

Signatures : Père _____ Mère _____

Autorisations de sorties

Je soussigné(e) : _____ , responsable légal de l'enfant :

autorise mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées pour l'année scolaire 2018/2019.

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Fait à _____ le _____

Signatures : Père _____ Mère _____

Autorisation du droit à l'image

Je soussigné(e) : _____ , responsable légal de l'enfant :

autorise l'école et l'association à utiliser une photo de mon enfant sur toute diffusion CD, DVD, affiche, article de journal, site internet de l'école, plaquette de présentation. OUI - NON

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Fait à _____ le _____

Signatures : Père _____ Mère _____

Autorisation d'utiliser les adresses mails et de diffuser les coordonnées personnelles

Je soussigné(e) : _____ , responsable légal de l'enfant :

autorise le directeur de l'école à diffuser mes coordonnées (adresse, mail, téléphone) aux parents de la classe de mon enfant via une liste de parents. OUI - NON

Les informations associatives et les convocations aux réunions ou assemblées générales de l'association vous parviendront par mail. Le compte-rendu des CA, les procès verbaux d'AG sont consultables à la demande dans un classeur à l'école.

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Fait à _____ le _____

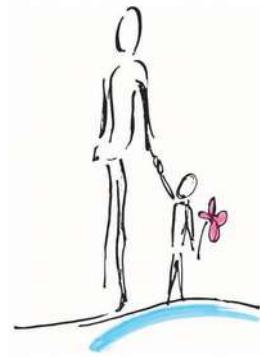
Signatures : Père _____ Mère _____



ECOLE ELISE BISSCHOP

ECOLE MONTESSORI YONNE

POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS QUI VEULENT CHANGER LE MONDE



Le coût de la scolarité

Il est constitué :

- ✓ de l'écolage (comprenant aussi les frais de sortie et d'achat de matériel courant),
- ✓ des frais d'adhésion à l'association E.L.I.S.E (obligatoires car prévus dans les statuts pour toute nouvelle inscription),
- ✓ des frais d'inscription (payables lors du dépôt du dossier et non remboursable, ils représentent le temps passé par l'équipe pédagogique pour toute démarche d'inscription).

Calcul de l'écolage :

Le montant des frais d'écolage est calculé à partir de la feuille de ressources que vous devez remplir dans ce dossier. Il dépend des ressources de chaque foyer et doit être actualisé en fonction de vos changements personnels.

Les écolages sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants : une réductions de 30% est accordée pour le deuxième enfant, 40% pour les suivants.

Chèque de caution :

L'École Elise Bisschop est une école privée hors contrat qui fonctionne sans aucune aide de l'État. C'est pourquoi il est demandé aux familles un engagement financier sur toute l'année, hors circonstances exceptionnelles (mutations, perte d'emploi, etc.). Pour cela, nous demandons un chèque de caution d'un montant équivalent à 3 mois de scolarité qui sera déposé avec le bulletin d'inscription.

Modalités de paiement :

Les paiements peuvent être échelonnés sur 10 ou 12 mois et devront en tout état de cause être payés au choix :

- par chèque établis à l'avance sur l'année,
- par virement mensuel.

Il est très important que vous ayez conscience de l'importance de votre engagement financier pour la pérennité de l'école et la bonne prise en charge de vos enfants.

Je soussigné(e)

m'engage à régler toutes les mensualités dues de la scolarité de mon enfant pour la période allant de septembre 2018 à aout 2019.

En tout état de cause, si un parent décide d'enlever son enfant de l'École Elise Bisschop, le chèque de caution équivalent à 3 mois d'écolage sera alors débité.

Fait à

le

Signatures : Père

Mère



ECOLE ELISE BISSCHOP

ECOLE MONTESSORI YONNE

POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS QUI VEULENT CHANGER LE MONDE



Feuille de ressources

Dans le but d'être le plus équitable possible, la participation financière est calculée d'après les ressources du foyer. Nous vous demandons donc de remplir cette feuille afin de déterminer votre écolage.

Merci de nous fournir les justificatifs : avis d'impôts sur les revenus, dernier bulletin de salaire, attestation CAF, etc. Ces renseignements resteront confidentiels.

Madame :

Monsieur

Domiciliés à :

Téléphone :

Ressources :

Revenu Fiscal de Référence :

- du père :
- de la mère :

Autres ressources annuelles :
 CAF :

Intentions d'inscription : prénom et date de naissance des enfants

- | | |
|----|------------------|
| 1. | écolage estimé : |
| 2. | écolage estimé : |
| 3. | écolage estimé : |
| 4. | écolage estimé : |

Nombre d'enfants à charge dans le foyer fiscal des parents :

Nous mettons à votre disposition un tableur excel afin de pouvoir calculer votre coût d'écolage.

Récapitulatif des documents à ne pas oublier pour l'inscription

- Fiche de renseignements remplie
- Charte et projet pédagogiques signés
- Bulletin d'inscription signé
- Fiche sanitaire remplie + photocopie des vaccins
- Décharges et autorisations signées
- Feuille de ressources remplie
- Avis d'imposition
- Dernier bulletin de salaire
- Attestation CAF
- Chèque de caution d'un montant de trois mois de scolarité
- Chèques des 6 premiers mois de scolarité (si paiement par chèque)
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident